

SEANCE DU 6 MAI 2021

L'an deux mil vingt et un
Le 6 mai à dix-neuf heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame DUBRAUD Elisabeth, Maire.

Etaient présents : Messieurs LORSUNG Pascal, MOUTARD Michel, MARCHETTI Cyril; HUGEROT Florent, MASURE Bertrand, BEAUFORT Constant, BILLON Edouard, Mme MOYAT-JAURY Annie

Absents excusés : LEVÊQUE Richard, LECLERC Jean-Paul,

Monsieur BILLON Edouard a été élu secrétaire de séance.
Le compte rendu de la réunion précédente est lu et approuvé à l'unanimité.

Même Séance

NOMINATION DES MEMBRES DE LA CAO (COMMISSION D'APPEL D'OFFRES) POUR L'ACTUELLE MANDATURE

Madame le Maire

EXPOSE au Conseil Municipal que l'article 22 du décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006 portant Code des Marchés Publics fixe la composition des Commissions d'Appel d'Offres à caractère permanent ainsi que le mode de scrutin. Il est proposé de créer cette Commission pour la durée totale du mandat en cours.

RAPPELLE que la commission est composée par le Maire, par 3 membres titulaires et 3 suppléants élus par le conseil municipal à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Vu la liste présentée et composée de Messieurs BILLON Edouard, MOUTARD Michel, LECLERC Jean-Paul en qualité de titulaires et de Monsieur MARCHETTI Cyril, Madame MOYAT-JAURY Annie, Monsieur LEVÊQUE Richard en qualité de suppléants.

Après un vote à bulletin secret,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE de créer la Commission d'Appel d'Offres pour la durée du mandat.

PREND ACTE des résultats de l'élection, au scrutin secret, à laquelle il a été procédé :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 10
- A déduire bulletins blancs et nuls : 1
- Nombre des suffrages exprimés : 9
- Majorité absolue : 6

DIT que sont déclarés élus pour siéger au sein de cette Commission :

En tant que Membres Titulaires : Messieurs BILLON Edouard, MOUTARD Michel, LECLERC Jean-Paul

En tant que Membres Suppléants : Monsieur MARCHETTI Cyril, Madame MOYAT-JAURY Annie, Monsieur LEVÊQUE Richard

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Même Séance

REPLACEMENT DE LA PORTE DONNANT SUR LA TERRASSE AU LOGEMENT COMMUNAL

Lors de la précédente réunion de Conseil Municipal en date du 7 avril 2021, Madame le Maire avait évoqué la demande des locataires, à savoir le remplacement de la porte de réemploi donnant sur la terrasse dont la tringlerie était irrémédiablement cassée sans aucune possibilité de remplacement.

Le Conseil Municipal avait chargé Madame le Maire de prendre contact avec l'entreprises GUILLEMINOT et l'entreprise GLOUX afin d'obtenir un devis.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité RETIENT « La Menuiserie Champenoise » Mr GLOUX pour un montant de 1 427,00 € H.T. soit 1 712,40 € T.T.C.

Le Conseil Municipal CHARGE Madame le Maire de signer le devis.

Même Séance

COORDINATION SPS ET CONTRÔLE TECHNIQUE POUR LE PROJET DE MISE EN CONFORMITE TECHNIQUE ET RENOVATION DE LA SALLE SOCIO-CULTURELLE :

Madame le Maire présente l'offre de prix reçue en ce qui concerne la consultation pour la mission SPS pour le projet de Mise en conformité technique et rénovation de la salle Socio-Culturelle :

Désignation	H.T.	T.T.C.
DEKRA	1 600,00 €	1 920,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité retient le bureau **DEKRA** pour la mission SPS pour un montant de 1 600,00 € H.T. soit 1 920,00 € T.T.C.

Madame le Maire présente l'offre de prix reçue en ce qui concerne la consultation pour la mission Contrôle Technique pour le projet de Mise en conformité technique et rénovation de la salle Socio-Culturelle :

Désignation	H.T.	T.T.C.
DEKRA	2 080,00 €	2 496,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité retient le bureau **DEKRA** pour la mission Contrôle Technique pour un montant de 2 080,00 € H.T. soit 2 496,00 € T.T.C.

Le Conseil Municipal CHARGE Madame le Maire de signer tous les documents relatifs à ces études.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Même Séance

CARREFOUR DE BELLEVUE COURRIER DU MAIRE DE POLISOT - APPEL DE FONDS

Madame le Maire donne lecture d'un courrier qu'elle a reçue de Monsieur le Maire de Polisot, relatif à un projet de financement intercommunal du Carrefour de Bellevue, sur la RD 671.

Sur une estimation de 1.050.000,00 €, le Conseil Départemental prendrait exceptionnellement en charge les 2/3, soit 700.000,00 €, d'où un solde de 350.000,00 €, réparti sur les 53 communes qui composent la Communauté de Communes du Barséquanais en Champagne, la quote-part de notre Commune s'élevant à 3.545,75 €.

Cette proposition, considérée comme nulle et non avenue tant sur le fond que dans sa forme, **est rejetée à l'unanimité**, par les membres du Conseil Municipal.

La Commune de Polisy n'ayant pas le pouvoir d'agir sur un domaine départemental.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents

Même Séance

TARIF AFFOUAGES 2021

Les personnes intéressées par les affouages peuvent se faire inscrire en mairie.

L'affouage est réservé aux résidents de la commune se chauffant au bois,

La taxe d'affouage, la même pour tous - soit 4 € le stère - sera mise en recouvrement par la Trésorerie de Bar-sur-Seine

L'affouage est destiné à une consommation personnelle soit une part par foyer.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Même Séance

TRAVAUX SUR LES CHEMINS RURAUX - Avenant n° 1 au marché

Mme le Maire expose :

1. Travaux sur les chemins.

Des travaux de terrassements complémentaires se sont révélés nécessaires à la construction du chemin de Val Vilaine.

Ils entraînent un coût imprévu nouveau nommé Hors Bordereau 1 (HB 1) : Terrassement en profondeur au prix de 3.00 € par mètre cube.

Il résulte de ces travaux complémentaires indispensables une augmentation de la tranche ferme de 38 160.00 € HT. Cela porte le prix de la tranche ferme de 297 095.50 € HT à 335 255.50 € H.T. soit une augmentation de 12.84 %.

2. Entreprise DOSSOT Frères

L'entreprise SARL DOSSOT Frères a évolué de SARL en Société par Action Simplifiée (SAS).

Suite à ce changement, la société FINANCIERE C.V.L en est devenue Présidente. Elle est représentée par son Président M Charles ANCELIN qui en assume la Direction Générale.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil :

DECIDE de passer avec la SAS DOSSOT Frères un avenant n° 1 au marché passé avec la SARL DOSSOT Frères, Constatant :

Le changement de forme sociale de l'entreprise (qui passe de SARL à SAS),

La cession de la SAS DOSSOT à la Société FINANCIERE CVL.

Le changement de compte bancaire,

Acceptant :

L'introduction d'un prix nouveau pour les travaux imprévus chemin de Val Vilaine,

L'augmentation en conséquence du montant du marché,

AUTORISE Madame le Maire à signer l'avenant au marché ainsi que toutes les pièces permettant de mener cette opération à son terme.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Même Séance

COMPOSITION DU BUREAU DE VOTE POUR LES ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES EN DATE DU 20 ET 27 JUIN 2021

8 H à 13 H	Mr HUGEROT Florent Mr MOUTARD Michel	8 H à 13 H	Mr MASURE Bertrand Mr MARCHETTI Cyril
13 H à 18 H	Mr LORSUNG Pascal Mme MOYAT-JAURY Annie	13 H à 18 H	Mme DUBRAUD Elisabeth Mr BEAUFORT Constant

Même Séance

CHOIX DE LA TABLE A L'ENTREE DE LA COMMUNE

Par suite de l'abandon de la placette aménagée pour le pique-nique (ensemble en bois devenu, avec les années, inutilisable voire dangereux) un aménagement autour du Bouchon permet de créer un emplacement plus propice.

Pour ce faire, et après consultation de plusieurs catalogues, le Conseil Municipal sélectionne la Société Comat et Valco.

Choisit, à la Majorité Absolue, le modèle Roussillon « Ovale » en béton armé finition pierre.

AUTORISE Madame le Maire à signer le devis de 1.400,00 € H.T. soit 1.680,00 € T.T.C.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Même Séance

QUESTIONS DIVERSES

La commémoration de l'armistice aura lieu le samedi 8 mai 2021 à 10 H 30.

Pour les Conseillers Municipaux qui le souhaitent, rendez-vous est donné devant le monument aux morts où une composition florale sera déposée.

Madame le Maire précise que cette cérémonie ne sera pas ouverte au public

Madame le Maire fait savoir que la Commune de Virey-sous-Bar serait peut-être intéressée par l'achat de nos coussins berlinois au prix de 1000 € la paire.

Dans le suivi du projet de Plantations de Haies, aidée des conseils de deux pépiniéristes, la Commission des Chemins a sélectionné les essences les plus propices à être plantées dans le vignoble.

Deux devis sont donc attendus qui seront présentés lors d'un prochain conseil.

La séance est levée à 22 H